



17 avenue Général Leclerc
13347 Marseille Cedex 20
SIRET : 341 246 122 00020

Formulaire de demande de rachat

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE DU DEMANDEUR :

NUMÉRO D'IMMATRICULATION SNCF

Je soussigné(e) NOM : PRÉNOM :

GRADE :

N° de téléphone : Adresse mail :

Adresse postale :

Code postal : Commune : Pays :

demande la possibilité de verser des cotisations pour que des périodes d'études soient prises en compte dans le calcul de ma pension.

Choix des périodes d'études et du type de prise en compte

(Cocher l'option souhaitée et préciser le nombre de trimestres concerné par la demande de rachat, par période d'études)

Période d'études Du... au ...	Ayant donné lieu à l'obtention du diplôme suivant	Nombre de trimestres souhaités au titre de :		
		OPTION 1 (durée de services + durée d'assurance)	OPTION 2 (durée d'assurance)	OPTION 3 (durée de services)
Du au				
Du au				
Du au				
Du au				
Du au				
Du au				

Choix du mode de paiement (cocher les mentions retenues)

- Ma demande de rachat porte sur le rachat de périodes de formation initiale (4 trimestres maximum), je souhaite payer en :
 - une seule fois ;
 - 12 mensualités ;
 - 36 mensualités ;
 - 60 mensualités ;
- Ma demande de rachat d'années d'études (en dehors de la période de formation initiale) porte :
 - sur un trimestre, j'effectue un paiement en une seule fois ;
 - sur plusieurs trimestres, je souhaite payer en une seule fois ;
 - sur plusieurs trimestres, je souhaite bénéficier d'un paiement échelonné en mensualités ;
- Ma demande de rachat comporte 2 ou 3 options différentes je demande que la quote-part initiale soit (1 seul choix) : .
 - la moins importante
 - la plus élevée



J'atteste que les périodes d'études qui font l'objet de la présente demande de rachat, n'ont fait l'objet d'aucun rachat de tout autre régime de sécurité sociale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire.

Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Je reconnais être informé(e) :

- qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

- que le contenu de mes déclarations peut également être communiqué au personnel habilité des organismes mentionnés aux articles L.114-11, L.114-12 et L.114-14 du code de la sécurité sociale à des fins de contrôle et de lutte contre la fraude.

L'inexactitude ou le caractère incomplet des déclarations faites, l'absence de déclaration d'un changement de situation, les agissements visant à obtenir ou tenter d'obtenir le versement de prestations indues même sans en être le bénéficiaire, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière prononcée par le Directeur de la Caisse en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La fausse déclaration, les déclarations incomplètes, l'usage de faux documents, l'emploi de manoeuvres frauduleuses en vue d'obtenir indûment le versement ou le maintien d'une prestation, ainsi que la tentative constituent des délits prévus aux articles 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-2, 441-6, 441-7, 441-9 du code pénal, dont l'auteur encourt une amende et/ou un emprisonnement.

La non présentation des pièces justificatives demandées, la présentation de faux documents ou de fausses informations ou l'absence réitérée de réponse aux convocations, entraîne la suspension soit du délai d'instruction de la demande, soit du versement de la prestation (art L.161-1-4 du code de la sécurité sociale).

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, enregistrées dans nos fichiers à partir des renseignements fournis dans le présent formulaire. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser par courrier au Correspondant Informatique et Libertés de la CPRPSNCF.

Fait à, le

Signature :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE DE RACHAT

Selon votre situation, vous devez joindre à votre demande de rachat d'années d'études :

- ▶ La copie du diplôme au titre duquel la demande de prise en compte de périodes d'études est présentée ;
- ▶ La copie du document d'admission dans une école ou classe préparatoire assimilable à l'obtention d'un diplôme ;
- ▶ La copie du document établissant l'équivalence d'un diplôme délivré par un Etat membre de l'Union européenne ;
- ▶ La copie du document d'affiliation à l'assurance sociale obligatoire des étudiants pour les périodes d'études faisant l'objet de la demande. Ce document ne sera pas exigé pour les agents qui, alors qu'ils étaient étudiants, ont été affiliés au régime spécial de sécurité sociale SNCF en raison de leur filiation avec un agent.

Le formulaire de demande dûment complété ainsi que les pièces justificatives sont à retourner, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**CPRPSNCF
17, avenue Général Leclerc
13347 MARSEILLE CEDEX**